Assemblée générale du 30 avril 2019

Rapport d'activités des co-présidentes de l'ANMF pour l'année 2018

Durant l'année écoulée, les membres du comité, plus particulièrement le médiateur et les médiatrices de l'ANMF ont participé aux activités suivantes :

Depuis maintenant 2 ou 3 ans, l'ANMF favorise les échanges et les contacts avec MédiaNE. C'est Nadia Rosset et la soussignée qui relaient régulièrement les informations, soit de manière formelle, soit plus informelle, lors de rencontres avec Laurence Félix, présidente de MédiaNE.

Comité

Le comité s'est réuni à trois reprises durant l'année. Claudia Carolillo a souhaité se retirer momentanément des activités du comité et remettre les comptes, pour des questions personnelles et familiales.

Pierre Mühlemann a accepté de reprendre la comptabilité et nous le remercions ici vivement pour son engagement.

Alessandro Fava, responsable RH chez Vadec, formé en médiation d'entreprise, et stagiaire de Nadia Rosset en médiation familiale, a accepté de rejoindre le comité de l'ANMF. Il participe également aux supervisions de l'ANMF avec l'idée éventuelle de se former en médiation familiale.

Pierre Mühlemann a accepté de reprendre le « dossier statistiques » et d'y apporter un regard neuf. Il a présenté un nouveau tableau aux médiateurs permettant une utilisation plus simple et une lecture plus facile des résultats. Nous le remercions ici pour son investissement et tout le travail accompli.

Pratique

Tout comme en 2017, Patricia Guenat a assuré les médiations à La Chaux-de-Fonds, au bureau de l'Hôtel-de-Ville, mais également à Neuchâtel pour les médiations envoyées par le Tribunal de Boudry.

Nadia Rosset, Claudia Carolillo et Denis Bloesch, (ces deux derniers dans une moindre mesure) ont assuré les médiations à Neuchâtel.

Claudia Carolillo a demandé à être relevée momentanément des situations de médiations de couples avec rédaction de conventions.

<u>Stagiaires</u>

Nadia Rosset a accepté d'accueillir des stagiaires venant autant de l'UNI-GE, que du GPM ou de la HES-VD.

Supervision

Joëlle Piovesan, médiatrice familiale et formatrice d'adultes en médiation, continue d'assurer les supervisions, à raison de 4 x par an. Le groupe actuel comprend dix participants, y compris le médiateur et les médiatrices de Neuchâtel. Il y a également un médiateur et des médiatrices du canton de Vaud et de France voisine.

Collaboration avec la FAS

Le budget du canton n'ayant pas pu être voté dans les temps, des mesures ont dû être prises concernant les associations comme la nôtre. La subvention a été diminuée de 20 %. Après quelques soucis quant à l'avenir, la subvention a pu être versée dans le courant de l'automne.

Les activités des consultations conjugales été supprimées par l'Etat en janvier 2018. Dès lors, les locaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds sont à 100% à disposition de l'ANMF. La

LAVI, momentanément privée de ses propres locaux, a pu bénéficier un certain temps de nos bureaux en 2018. Une réduction de loyer nous donc a été octroyée pour 2018.

La collaboration avec la FAS est toujours excellente. Comme relevé plus haut, les bureaux sont désormais à disposition complète de l'ANMF, selon des horaires répartis sur toute la semaine. Il est également possible aux médiateurs d'utiliser une partie du grand bureau du secrétariat de la FAS ou de celui du directeur, hors des heures de secrétariat.

La secrétaire, Viviana Maini, fait un très bon travail d'écoute et de tri auprès des personnes qui appellent, secondée par sa collègue, Marguerite Horisberger. Nous tenons ici à remercier chaleureusement toute l'équipe de la FAS pour sa disponibilité, sa collaboration et tout le travail effectué.

Site internet

Le site internet a été complétement revu et rajeuni avec l'aide de Romain Rosset, fils de Nadia Rosset. Cela ne s'est pas passé sans difficultés. Les accès ont été difficiles à obtenir, vu le temps qui s'était écoulé depuis son élaboration initiale. Un gros travail a été fourni et nous remercions ici sincèrement Romain Rosset pour cet investissement. Nous vous invitons à consulter sa nouvelle version.

<u>Avenir</u>

Le projet pilote lancé en 2014 par les juges du site du Tribunal de Boudry est toujours en cours.

Il a encore été prolongé d'une année. Nadia Rosset représente toujours l'ANMF dans les différentes rencontres proposées.

Les médiateurs du projet se sont également rencontrés à plusieurs reprises pour travailler sur diverses demandes (élaboration d'un questionnaire notamment). Ils se sont également retrouvés le 6 juin pour une intervision.

L'ANMF planche sur un projet d'événement pour la journée de la médiation du mardi 18 juin, en collaboration avec MédiaNE et le MCPN.

Merci de votre attention.

Patricia Guenat, co-présidente

Nadia Rosset, co-présidente